LISTE DES TEMOINS(1) (2)
du mariage entre

M _____ (*)

et M _____ (**)

Le _____

Dossier N° : _____

TEMOINS DU (DE LA) FUTUR(E) EPOUX(SE) 1

1er TEMOIN

Prénom(s) _____ Nom _____

Nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire

Né(e) le _____ à _____

Profession _____

Domicile _____

2e TEMOIN (facultatif)

Prénom(s) _____ Nom _____

Nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire

Né(e) le _____ à _____

Profession _____

Domicile _____

TEMOINS DU (DE LA) FUTUR(E) EPOUX(SE) 2

1er TEMOIN

Prénom(s) _____ Nom _____

Nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire

Né(e) le _____ à _____

Profession _____

Domicile _____

2e TEMOIN (facultatif)

Prénom(s) _____ Nom _____

Nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire

Né(e) le _____ à _____

Profession _____

Domicile _____

Remise en mains, le _____

L'Officier de l'État Civil

(*) futur(e) époux(se) 1

(**) futur(e) époux(se) 2

(1) **Minimum** un par époux(se), **maximum deux** par époux(se). Facultatif pour le 2e témoin.

(2) Joindre les photocopies des pièces d'identité.

NOTA : Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus au moins, sans distinction de sexe et être juridiquement capables. Selon les cas, indiquer le nom d'usage. Des époux(ses) peuvent être témoins ensemble : les parents de l'un(e) des futur(e)s époux(ses) peuvent être témoins du mariage si, en raison de l'âge de leur enfant, ils n'ont plus à donner leur consentement. Un mineur peut être témoin s'il est émancipé soit par le mariage, soit par décision du juge d'instance.

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées, traitées à des fins administratives et juridiques par la collectivité en charge de procéder à la célébration du mariage. Les données personnelles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Ce traitement se réalise dans le cadre des règles de confidentialité et de protection des données personnelles de la collectivité. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR(*)

Je soussigné(e) .....
(nom et prénom(s))

né(e) le ..... à .....

département ..... profession .....

certifie, sur l'honneur,

☐ être PACSE(E)

☐ être célibataire ☐ ne pas être remarié(e)(**) depuis mon divorce en date du ..... / depuis le décès de mon conjoint en date du .....

☐ être domicilié(e) à .....

☐ résider ou avoir résidé sans interruption dans la Commune de .....

..... depuis le ..... jusqu'au .....

OU

☐ Avoir un de nos parents qui a son domicile ou sa résidence dans la commune de .....

depuis le ..... jusqu'au .....

Preuve du domicile ou de la résidence :

☐ Titre de propriété ☐ Certificat d'imposition ou de non-imposition ☐ Quittance de loyer ☐ Quittance d'assurance du logement

☐ Quittance de gaz ☐ Quittance d'électricité ☐ Quittance de téléphone ☐ Autre : .....

A ....., le .....

(*)En application de l'article 441-7 du Code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende le fait :
1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts ;
2° de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.
Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise soit en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui, soit en vue d'obtenir un titre de séjour ou le bénéfice d'une protection contre l'éloignement.

(**)Article 433-20 du Code pénal : « Le fait, pour une personne engagée dans les liens du mariage, d'en contracter un autre avant la dissolution du précédent, est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. Est puni des mêmes peines l'officier public ayant célébré ce mariage en connaissant l'existence du précédent. »

Signature

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées, traitées à des fins administratives et juridiques par la collectivité en charge de procéder à la célébration du mariage. Les données personnelles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Ce traitement se réalise dans le cadre des règles de confidentialité et de protection des données personnelles de la collectivité. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR(*)

Je soussigné(e) .....
(nom et prénom(s))

né(e) le ..... à .....

département ..... profession .....

certifie, sur l'honneur,

☐ être PACSE(E)

☐ être célibataire ☐ ne pas être remarié(e)(**) depuis mon divorce en date du ..... / depuis le décès de mon conjoint en date du .....

☐ être domicilié(e) à .....

☐ résider ou avoir résidé sans interruption dans la Commune de .....

..... depuis le ..... jusqu'au .....

OU

☐ Avoir un de nos parents qui a son domicile ou sa résidence dans la commune de .....

depuis le ..... jusqu'au .....

Preuve du domicile ou de la résidence :

☐ Titre de propriété ☐ Certificat d'imposition ou de non-imposition ☐ Quittance de loyer ☐ Quittance d'assurance du logement

☐ Quittance de gaz ☐ Quittance d'électricité ☐ Quittance de téléphone ☐ Autre : .....

A ....., le .....

(*)En application de l'article 441-7 du Code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende le fait :
1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts ;
2° de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.
Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise soit en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui, soit en vue d'obtenir un titre de séjour ou le bénéfice d'une protection contre l'éloignement.

(**)Article 433-20 du Code pénal : « Le fait, pour une personne engagée dans les liens du mariage, d'en contracter un autre avant la dissolution du précédent, est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. Est puni des mêmes peines l'officier public ayant célébré ce mariage en connaissant l'existence du précédent. »

Signature

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées, traitées à des fins administratives et juridiques par la collectivité en charge de procéder à la célébration du mariage. Les données personnelles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Ce traitement se réalise dans le cadre des règles de confidentialité et de protection des données personnelles de la collectivité. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits.

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR A L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL

- INSERER DANS LA PRESSE ☐
- NE PAS INSERER DANS LA PRESSE ☐

A - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EPOUX(SE) 1 :

NOM (1re partie ..... 2de partie .....)
(en majuscules)
Prénom(s) (tous) .....

Date de Naissance : ..... Lieu : ..... (___)
(département)
Nationalité (au moment du mariage) : .....

Profession : ..... Téléphone : .....

Activité de l'établissement ..... Est-il / elle salarié(e) ? oui ☐ non ☐

☐ Célibataire ☐ Veuf(ve) depuis le ..... ☐ Divorcé(e) depuis le ..... ☐ PACSE(E) depuis le .....

Domicilié(e) à : .....

Résidant à : ..... depuis au moins un mois.

E-mail : .....

Fil..... de .....
(avec tous les prénoms, nom de famille et nom d'usage si nécessaire)
(1re partie ..... 2de partie .....)

Domicilié(e) à : .....

Profession : ..... ou décédé(e) .....

Et de .....
(avec tous les prénoms, nom de famille et nom d'usage si nécessaire)
(1re partie ..... 2de partie .....)

Domicilié(e) à : .....

Profession : ..... ou décédé(e) .....

B - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EPOUX(SE) 2 :

NOM (1re partie ..... 2de partie .....)
(en majuscules)
Prénom(s) (tous) .....

Date de Naissance : ..... Lieu : ..... (___)
(département)
Nationalité (au moment du mariage) : .....

Profession : ..... Téléphone : .....

Activité de l'établissement ..... Est-il / elle salarié(e) ? oui ☐ non ☐

☐ Célibataire ☐ Veuf(ve) depuis le ..... ☐ Divorcé(e) depuis le ..... ☐ PACSE(E) depuis le .....

Domicilié(e) à : .....

Résidant à : ..... depuis au moins un mois.

E-mail : .....

Fil..... de .....
(avec tous les prénoms, nom de famille et nom d'usage si nécessaire)
(1re partie ..... 2de partie .....)

Domicilié(e) à : .....

Profession : ..... ou décédé(e) .....

Et de .....
(avec tous les prénoms, nom de famille et nom d'usage si nécessaire)
(1re partie ..... 2de partie .....)

Domicilié(e) à : .....

Profession : ..... ou décédé(e) .....

Le Mariage doit être célébré à la mairie.

Le .....

à ..... h.....

C - RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX EPOUX :

- ENFANT(S) COMMUN(S) :

..... né(e) le ..... à .....

..... né(e) le ..... à .....

..... né(e) le ..... à .....

- ENFANT SANS VIE ..... date et lieu de l'accouchement .....

- AUTRE : .....

- FUTUR DOMICILE CONJUGAL PREVU : (adresse) (1) .....

- CÉRÉMONIE RELIGIEUSE : ☐ oui ☐ non date : ..... paroisse .....

- CONTRAT DE MARIAGE : ☐ Il existe un contrat de mariage qui sera signé/a été signé le ....., chez Maître .....

notaire à ..... ☐ Il n'existe pas de contrat de mariage

Y-a-t-il eu un acte de désignation de la loi applicable au régime matrimonial ? ☐ non ☐ oui .....

désignation de la loi .....

date de l'acte.lieu de signature .....

nom et qualité de la personne qui a établi l'acte .....

- ECHANGE DES ALLIANCES EN MAIRIE : ☐ oui ☐ non

Nota : (1) Pour PARIS, LYON et MARSEILLE, indiquer l'arrondissement.

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées, traitées à des fins administratives et juridiques par la collectivité en charge de procéder à la célébration du mariage. Les données personnelles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Ce traitement se réalise dans le cadre des règles de confidentialité et de protection des données personnelles de la collectivité. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits.

DECLARATION DES TEMOINS

Je soussigné(e)

Nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire

Né(e) le à

Atteste être domicilié(e) à

et exercer la profession de

Fait à le

Signature :
(joindre la copie d'une pièce d'identité)

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées, traitées à des fins administratives et juridiques par la collectivité en charge de procéder à la célébration du mariage. Les données personnelles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Ce traitement se réalise dans le cadre des règles de confidentialité et de protection des données personnelles de la collectivité. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits.

DECLARATION DES TEMOINS

Je soussigné(e)

Nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire

Né(e) le à

Atteste être domicilié(e) à

et exercer la profession de

Fait à le

Signature :
(joindre la copie d'une pièce d'identité)

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées, traitées à des fins administratives et juridiques par la collectivité en charge de procéder à la célébration du mariage. Les données personnelles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Ce traitement se réalise dans le cadre des règles de confidentialité et de protection des données personnelles de la collectivité. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits.

DECLARATION DES TEMOINS

Je soussigné(e)

Nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire

Né(e) le à

Atteste être domicilié(e) à

et exercer la profession de

Fait à le

Signature :
(joindre la copie d'une pièce d'identité)

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées, traitées à des fins administratives et juridiques par la collectivité en charge de procéder à la célébration du mariage. Les données personnelles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Ce traitement se réalise dans le cadre des règles de confidentialité et de protection des données personnelles de la collectivité. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits.

DECLARATION DES TEMOINS

Je soussigné(e)

Nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire

Né(e) le à

Atteste être domicilié(e) à

et exercer la profession de

Fait à le

Signature :
(joindre la copie d'une pièce d'identité)

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées, traitées à des fins administratives et juridiques par la collectivité en charge de procéder à la célébration du mariage. Les données personnelles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Ce traitement se réalise dans le cadre des règles de confidentialité et de protection des données personnelles de la collectivité. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits.

Mise à jour : le 16/09/2020

CHARTE DE BON DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE DE VOTRE MARIAGE CIVIL

Vous avez décidé de vous marier à MER. Monsieur le Maire et l'équipe municipale vous en remercient.

Afin que votre cérémonie se passe dans les meilleures conditions une charte de bon déroulement des cérémonies civiles de mariage a été élaborée.

Elle s'adresse aux futurs époux et à leurs invités.

Cette charte précise les règles, civilités et protocoles, afin que la cérémonie et le cortège concilient la convivialité du mariage, avec la solennité de l'évènement, le respect des lieux, ainsi que des règles de sécurité et de tranquillité publique à l'intérieur comme à l'extérieur de la Mairie.

Elle vise également à prévenir les éventuels contrevenants des risques qu'ils encourent en ne respectant pas la réglementation municipale en vigueur.

Le respect de cette charte contribuera au bon déroulement des festivités.

1. Accès à la Mairie et stationnement

La salle des mariages de l'Ancienne Mairie située Place de l'Eglise est équipée d'un monte-escaliers pour les personnes en situation de handicap.

Merci de préciser lors du dépôt du dossier si vous avez besoin du monte-escaliers.

Il est demandé aux mariés et au cortège d'utiliser les parkings et places de stationnement situés aux abords de la mairie.

En cas d'arrêt et de stationnement sauvages, les contrevenants s'exposent à des peines d'amende.

Le dépôt minute de la voiture de la mariée et des personnes à mobilité réduite est autorisé devant l'ancienne mairie. Attention : rue très passante.

2. Déroulement de la cérémonie

Le jet de riz, de confettis et de graines de lavande est interdit tant à l'intérieur de la salle qu'à l'extérieur.

Les mariés doivent arriver à l'heure prévue dans la salle des mariages. Nous vous conseillons d'indiquer à vos invités d'arriver ¼ heure avant la célébration pour l'installation dans la salle des mariages.

La cérémonie débute à l'heure prévue, en présence des époux et des témoins.

.../...

Le mariage des futurs époux arrivés en retard pourrait ne pas être célébré en fonction des contraintes de l'élu. La cérémonie sera alors reportée à une date ultérieure.

La commune de MER ne pourra être tenue pour responsable des éventuelles conséquences liées au décalage ou au report de la cérémonie.

Vous avez la possibilité d'apporter de la musique (fonctionnement à la charge d'une personne de la cérémonie). Prévenir avant pour faire un test.

Photos autorisées dans la salle.

3. Les cortèges

Tout débordement ou bruit excessif est interdit en ville.

L'obstruction de la circulation par le cortège n'est pas autorisée.

C'est une infraction au Code de la Route répréhensible par les forces de l'ordre.

De manière générale le cortège des mariés devra respecter le Code de la Route, faire attention aux piétons et observer les limitations de vitesse.

4. Engagement des futurs mariés

Les mariés s'engagent par la signature de cette charte à ce que leur cérémonie de mariage se déroule en harmonie, avec les règles et valeurs de la République, la vie des habitants de Mer et de ses environs.

Ils s'engagent à porter à la connaissance de leurs proches le contenu de cette charte afin que le cortège respecte les règles de bonne conduite et de sécurité.

Nom et Prénom des futurs époux :

Date du mariage et heure prévue :

Signature des futurs mariés précédée de la mention « lu et approuvé » :

Le Maire et l'ensemble des élus

vous souhaitent une très belle cérémonie et beaucoup de bonheur

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE
NON MARIAGE OU DE NON REMARIAGE

Je soussigné(e) NOM ET PRÉNOMS : .....

Né(e) le : .....

A (commune, département, pays).....

Atteste sur l'honneur ne pas être marié(e)

Ou ne pas être remarié(e)

Depuis mon divorce en date du .....

Depuis le décès de mon (ma) conjoint(e) en date du .....

Fait à Mer le .....

Signature de l'intéressé(e)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE NON-PARENTÉ ET DE NON-ALLIANCE

Les futurs époux ne doivent pas être mariés ni avoir entre eux de liens familiaux directs ou de liens d'alliance tels que notamment :

- Entre ascendant et descendant en ligne directe (entre un père et son enfant, entre une mère et son enfant, entre un grand-parent et son petit-enfant...),
- Entre frères, entre sœurs, entre frère et sœur,
- Entre demi-frères, entre demi-sœurs, entre demi-frère et demi-sœur,
- Entre un oncle et sa nièce ou son neveu, entre une tante et son neveu ou sa nièce,
- Entre alliés en ligne directe (entre une belle-mère et son beau-fils ou son gendre ou sa belle-fille, entre un beau-père et son beau-fils ou sa belle-fille ou son gendre...)

Nous attestons sur l'honneur qu'il n'existe entre nous aucun lien de parenté ou d'alliance qui constituerait un empêchement pour conclure un mariage.

Fait à le

Signature des futurs époux :

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Je me marie ou je me pacse.

J'adapte mon prélèvement à la source.

J'ai 60 jours pour le signaler, mais avant c'est mieux.

Plus tôt je le signale, plus vite j'obtiens un taux adapté à ma nouvelle situation.

impots.gouv.fr

Pour cela, j'ai besoin de :

- ☑ date du mariage / Pacs
- ☑ nom, prénoms, date de naissance, N° fiscal de mon conjoint ou partenaire de Pacs.
- ☑ nos revenus des 2 dernières années

Comment je fais ?

1. Rendez-vous sur : *impots.gouv.fr* « *Votre espace particulier* »
2. Gérer mon prélèvement à la source
3. Déclarer un changement
4. Choisissez « mariage » ou « Pacs », indiquez la date du mariage / Pacs, les éléments de votre conjoint, et vérifiez les éléments de revenus qui vous sont présentés

Vous pouvez aussi joindre votre centre des Finances publiques par téléphone ou vous rendre au guichet.

Retrouvez la DGFiP sur

Juillet 2019